

# VIE AU GRAND AIR D'ATTICHY

STADE MUNICIPAL "BERNARD FOURNET"  
5 VOIE INDUSTRIELLE – Z.I.LES SURCENS – 60350 ATTICHY  
DISCIPLINE ; ATHLETISME

## **Règlement Intérieur spécifique aux athlètes adultes et dirigeants.**

NOM :

PRENOM :

La Vie au Grand Air Attichy (VGA Attichy), ci-dessous désignée « Association », est dirigée et administrée par des bénévoles. Son objectif est de transmettre à chacun de ses membres, la passion des diverses disciplines de l'athlétisme et plus généralement les valeurs sportives qu'ils partagent dans un esprit de convivialité.

### **1) Inscription.**

Les fiches d'inscriptions sont ;

- A retirer sur simple demande lors des horaires d'ouverture de l'Association au stade municipal d'Attichy.
- A solliciter auprès des membres du Comité Directeur.
- A télécharger sur le site de l'Association ([www.vgaattichy.fr](http://www.vgaattichy.fr)).

Conditions d'inscription ;

- Certificat médical (pour les pratiquants), à compléter par le médecin traitant sur la fiche d'inscription, ou obtenir un certificat médical auprès de lui, reprenant l'ensemble des mentions de la fiche d'inscription. Pour les renouvellements de licence, il est possible de remplir le questionnaire de santé proposé par la Fédération Française d'Athlétisme.
- Règlement du coût de la licence et de la cotisation (possibilité d'obtenir un échéancier).
- Accepter les clauses de ce présent Règlement Intérieur.

Délai d'inscription ;

- Dès sa demande, en début ou en cours de saison, chaque athlète devra avoir remis son dossier d'inscription complet. Dans le cas contraire, et notamment pour des mesures de couverture d'assurances, il ne pourra en aucun cas participer aux activités proposées par l'Association.
- Pour les nouvelles inscriptions, il est proposé une seule séance d'essai.

### **2) Entraînements.**

- Ils sont réalisés par consentement entre l'athlète et son entraîneur.
- Les jours et horaires sont indiqués sur le site [www.vgaattichy.fr](http://www.vgaattichy.fr), affichés au stade municipal d'Attichy, voire annoncés par courriel.
  - Les séances de Préparation Physique Générale (PPG) ont lieu en salle de sports de Couloisy.
  - Les séances de Gymnastique douce ont lieu en salle de sports de Pierrefonds et de Couloisy. Ces salles de sports sont mises à notre disposition par la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise (CCLO). Prévoir des chaussures propres et adaptés à ces exercices. Elles n'auront pas lieu en période de vacances scolaires, sauf avis contraire de l'entraîneur.
  - La Marche Nordique est programmée suivant les informations reçues de l'ONF.
- Il est conseillé d'avoir des vêtements et des chaussures adaptées aux exercices physiques et aux conditions atmosphériques (froid, faible pluie, chaleur), ainsi de quoi s'hydrater et se restaurer.

### **3) Compétitions.**

- Chaque athlète « Athlé Compétition » s'efforcera de participer aux compétitions inscrites au calendrier de l'Association. Si un athlète, après avoir été engagé, ne se présente pas à une compétition et qu'une pénalité financière est adressée à l'Association, celle-ci sera à la charge de l'athlète.
- Pour toute compétition officielle, chaque athlète devra posséder et revêtir un maillot aux couleurs de l'Entente Oise Athlétisme qu'il devra régler lors de sa commande.
- Tout comme lors des entraînements, il est conseillé d'avoir des vêtements et des chaussures adaptées aux exercices physiques et aux conditions atmosphériques, ainsi de quoi s'hydrater et se restaurer.

### **4) Forfait Courses Running.**

Pour les adeptes des Courses Running, en compétition ou running, leurs frais d'inscription sont pris en charge sur la base d'un forfait annuel proposé par le Comité Directeur, annoncé en Assemblée Générale et mentionné sur le site internet de l'Association ([www.vgaattichy.fr](http://www.vgaattichy.fr)). Il ne peut être dépassé sur la saison administrative en cours (du 1<sup>er</sup> septembre N au 31 août N+1). Les modalités seront précisées par voie électronique.

